

**Environnement****Syndicat d'aménagement hydraulique  
L'ouvrage de la Percée de Buzay restauré**

Mardi 12 mai, c'était jour d'inauguration à la Percée de Buzay au Pellerin. Ce grand ouvrage hydraulique influent sur le territoire du Pays de Retz, a été restauré pour un coût d'un peu plus d'1,3 million d'euros.

Cet ouvrage hydraulique a été construit en 1962 suite à l'achat par l'Union des marais du canal Maritime à l'État. Cette construction n'est pas isolée, d'autres ouvrages hydrauliques structurants ont été réalisés à la suite de la création de l'Union des Marais. Ceci pour répondre au grand programme des Marais de l'Ouest qui avait comme objectif de redonner une dynamique agricole aux zones de pré marais de la façade Atlantique.

**Un système ingénieux**

La Percée de Buzay vers la Loire fut donc réalisée ainsi que les vannes des Champs Neufs, le vannage du Carnet, le vannage du Lac de Grandlieu, la station de pompage de la Pommeraie avec le canal d'Amenée, le vannage du Fresne à Bourgneuf ainsi que plusieurs ouvrages

secondaires. Comme le rappelle Hervé de Villepin, directeur du SAH, syndicat d'aménagement hydraulique, "La réalisation de ces grands ouvrages hydrauliques répondait à l'objectif des statuts de l'Union des Marais. L'ingéniosité de ces travaux a été de prévoir en même temps la possibilité de réalimenter en eau de Loire toute une partie de ce territoire l'été".

Le principe consiste à utiliser la Loire à marée montante comme un piston qui refoule l'eau douce du fleuve descendue vers la mer à marée descendante. Les vannes de Buzay sont ouvertes et la marée refoule cette eau douce dans le canal maritime qui sert alors de réservoir. Par gravité et par une vanne entrouverte du barrage de Buzay qui ferme l'Acheneau, la réalimentation de l'Acheneau et du Tenu est possible grâce à la très faible pente de cette rivière de 40 km (40 cm par 40 km) et par la station de pompage de la Pommeraie qui tire cette eau à un débit de 1m<sup>3</sup>/s pour l'envoyer vers le



Le projet offre de surcroît une terrasse accessible au public avec une façade entièrement dédiée à l'exposé graphique de la gestion hydraulique du territoire

marais doux de la baie de Bourgneuf.

**Passé à civelles**

À sa création, l'ouvrage était équipé d'un seul grand vérin hydraulique horizontal placé à l'étage du local technique qui actionnait par des câbles les six vannes en même temps. Il fonctionnait pratiquement tous les jours de l'année. En 1992, le vannage de la Percée de Buzay a été équipé d'une passe à civelles. Le président du SAH, Jean Charrier est revenu sur la prise en compte de la migration piscicole. "En 1995 suite à un hiver spécialement sec nous avons été amenés à prélever de l'eau douce de Loire au mois de février pour faire baigner les marais de l'Acheneau. L'année suivante, la SNPN constatait une remontée exceptionnelle de civelles et d'anguillettes dans la passe du vannage du Lac et les pêcheurs de Grandlieu faisaient la même constatation : nos prélèvements d'eau avaient repeuplé le bassin versant en civelles et

en anguillettes. C'est pourquoi nous avons installé une cale de 4 cm entre deux portes d'une vanne de Buzay : la première vantelle piscicole". Entretiens, le Syndicat Hydraulique avait été créé en 1984, pour assurer dans un premier temps les investissements en lieu et place de l'Union des Marais car ils relevaient de l'intérêt général et dépassaient largement la seule limite des marais.

**Des signes de fatigue**

40 ans après sa création, l'ouvrage de la Percée de Buzay accusait des "signes de fatigue" : le local technique commençait à s'affaïsser et le vérin avait déjà été remplacé en 1987, les vannes fuyaient. Dès 2007, il devenait urgent de prévoir une intervention sur l'ouvrage principalement sur le local technique qui se fissurait de plus en plus. Une première étude de sol pour vérifier les pieux du local technique est réalisée. À la suite de ces diagnostics le bâtiment comme le vérin devaient être remplacés.

Une mission de conduite d'opération a été confiée à la DDTM, devant intégrer la transparence piscicole, la souplesse hydraulique des six vannes et le souhait d'une intégration paysagère...

**Préoccupation environnementale**

Le projet s'inscrit sur un territoire singulier, site inscrit, zone Natura 2000 et dans le périmètre de l'estuaire de la Loire comme l'a souligné Emmanuel Hochart, architecte de la société Tryeau Architecture. "La concep-

tion du projet a été élaborée en étroite relation avec l'architecte des bâtiments de France et les services de la Dreal. Le parti architectural vise à proposer une continuité historique de l'écriture de l'ouvrage technique d'aspect blanc et à la géométrie simple fortement ancrée dans le paysage naturel".

La démarche environnementale qui a prévalu à l'ensemble des choix techniques de construction a été rappelée : conservation du socle d'infrastructure du bâtiment d'origine, réduction du volume de démolition, réduction de l'impact sur le milieu naturel, réalisation d'un bâtiment léger en structure bois avec isolation en laine de bois pour réduction de l'empreinte écologique entre autres... L'ensemble des aménagements extérieurs est essentiellement réalisé en matériaux naturels à l'instar de la terrasse, en chêne massif. Accessible au public, cet espace offre une façade entièrement dédiée à l'exposé graphique de la gestion hydraulique du territoire. Joli et pédagogique.



La restauration intègre la transparence piscicole, la souplesse hydraulique des 6 vannes et le souhait d'une intégration paysagère

**En chiffres**

L'ouvrage est composé de :

- 6 vannes indépendantes réglables (5m29 par 4m85) avec deux centrales hydrauliques qui alimentent chacune trois pompes de 18,5 kw ; Ces deux motorisations permettent à l'ouvrage de lever les 6 vannes en même temps en 90 secondes pour prélever l'eau douce l'été et de les refermer en 60 secondes.
- 1 vantelle hydraulique de 1m50 par 0.80 m munie d'une surverse réglable et d'un clapet anti retour.
- 1 vantelle piscicole de 0.40 par 0.30 positionnée à la cote moyenne du canal.
- 2 fentes piscicoles de 1m40 par 0.15.

Dépenses engagées pour l'ouvrage de la Percée de Buzay : 1.367.855€ HT. Les subventions ont été accordées par la Région Pays de Loire pour 279.511€, du Conseil général 44 pour 343.860€, du Conseil général 85 pour 125.750€, du Feader (l'Europe) pour 273.138,06€ et également la Fédération de Pêche 44 pour de 7.925€ pour les vantelles piscicoles.

Soit un total de 1.022.259€ de subventions attendues (74% du montant HT des travaux de 1.367.855€. Il reste donc à la charge du SAH, 345.596€ HT.

**Sur l'agenda**

■ **Bistrot-mémoire.** Le Bistrot-mémoire est destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer mais aussi à leurs proches. Proposé par la résidence les Églantines à Frossay, il est l'occasion de se retrouver hors du cadre d'une institution pour parler de la maladie et de faciliter l'expression de tous autour de diverses animations (contes, rencontres avec des spécialistes...). Les rendez-vous ont lieu tous les mercredis de

15h à 18h, au Relais du Migron à Frossay. Renseignements au 02 40 39 88 50.

**VOTRE MAISON HAUTE QUALITÉ**  
À MOINS DE 1 000 € LE M<sup>2</sup>.